

## Règlement Yardstick

---

Le système Yardstick est un „Gentleman’s System“ dans lequel le coefficient Yardstick reflète la performance d'un bateau. Le coefficient Yardstick est le „handicap“ d'un bateau déterminé sans jauge complète. La règle est la suivante : plus il y a de bateaux d'un même type qui participent fréquemment à des courses organisées selon le système Yardstick, plus le classement peut être précis.

Les différences de potentiel de performance des divers bateaux sont compensées par un coefficient Yardstick : plus le potentiel de vitesse d'un voilier est élevé, plus le coefficient Yardstick est faible et, par conséquent, plus son handicap est important. Le système Yardstick est basé sur des coefficients de temps compensés déterminés à partir des données techniques, de la comparaison avec d'autres bateaux et des résultats de régates. Les coefficients Yardstick se réfèrent à l'équipement suivant des bateaux :

- selon les prescriptions de la classe
- selon le standard du chantier naval
- Génois : avec un chevauchement de 50 % maximum
- Jauge d'un spinnaker :  
Longueur de la ralingue (SL) x largeur maximale (SMW) x 0.95

Les coefficients sont révisés avant chaque saison par la commission Yardstick de Swiss Sailing et publiés [ici](#) sur le site Internet de Swiss Sailing. Pour les types de bateaux ne figurant pas encore dans le tableau ou pour les demandes de modification, les documents correspondants, prospectus, dessins, descriptions, données techniques telles que longueur hors-tout, largeur hors-tout, longueur WL, déplacement, pourcentage de lest, plus grande surface de voile au vent y compris génois, masse sous spi, trapèzes et éventuellement résultats de régates doivent être envoyés à la commission Yardstick de Swiss Sailing. Pour les bateaux figurant dans le tableau et naviguant avec des voiles plus grandes que le standard du chantier naval, les documents techniques doivent également être envoyés pour une évaluation ultérieure.

**Les bateaux individuels ne peuvent utiliser que le coefficient Yardstick explicitement mentionné dans le certificat Yardstick.**

**Le coefficient Yardstick reste le même tout au long de la saison.**

**Les bateaux équipés de foils ne peuvent pas recevoir de coefficient Yardstick.**

Voici les membres responsables de la commission, auprès desquels il est également possible d'obtenir des formulaires de demande de réévaluation :

**Président :**

Peter K. Burger  
Feldstrasse 41 | 6060 Sarnen  
[pkburger@bluewin.ch](mailto:pkburger@bluewin.ch)

**Membres :**

Jonas Panacek  
Scheideggstrasse 119 | 8038 Zürich  
[jonas@yacht-design.ch](mailto:jonas@yacht-design.ch)

Felix Schneider  
Motorenstrasse 19 | 8623 Wetzikon  
[felix.j.schneider@bluewin.ch](mailto:felix.j.schneider@bluewin.ch)

Jean-Pierre Dürr  
Lerchenweg 11 | 3178 Böisingen  
[jp.duerr@bluewin.ch](mailto:jp.duerr@bluewin.ch)

Une taxe de 40 CHF est perçue par demande/bateau. Cliquez [ici](#) pour accéder au formulaire de demande.

Les coefficients Yardstick sont valables pour les dimensions de voile indiquées. Ils sont basés sur les données du prospectus et sur les documents soumis à la commission Yardstick. Ordre des dimensions de voile indiquées : Grand'voile max., Génois max., Spinnaker max.